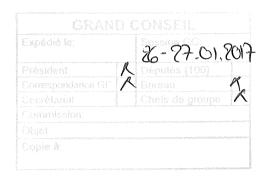
Groupe parlementaire Ensemble à Gauche Case postale 2070 1211 Genève 2



Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève Grand Conseil de la République et Canton de Genève Rue de l'Hôtel-de-Ville 2 1204 Genève

Genève, le 25 janvier 2016

Objet: Expulsion du logement coopératif du 154, route de Malagnou

Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Conseillers·ère d'Etat, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Député·e·s,

Approché par l'association Xénope suite à la menace d'expulsion brandie par l'Etat de Genève à l'encontre des habitant·e·s du logement coopératif sis au 154, route de Malagnou, le Groupe parlementaire Ensemble à Gauche (EàG) désire manifester son soutien aux personnes occupant légalement cette maison et interpeller les autorités cantonales au sujet de cette décision. Il a été rejoint par le Groupe parlementaire du Parti socialiste genevois (PS) dans cette démarche. Pour rappel, le département des finances a annoncé à l'automne 2016 son intention de ne pas renouveler le bail de l'association Xénope arrivant à échéance en décembre 2016 afin de remettre cet espace à l'Hospice général pour qu'il puisse y loger des migrant·e·s. Entretemps, l'Etat a accordé une prolongation du contrat du bail jusqu'en juin 2017.

En premier lieu, la situation de pénurie en matière de logement qui prévaut dans le canton, plus particulièrement pour les personnes en formation, rend la décision du département des finances peu compréhensible. Au vu des prix abusifs des logements et des longues listes d'attente en vue d'accéder à une chambre de la cité universitaire, EàG et le PS estiment que les initiatives de logement communautaire du type Xénope représentent une manière originale de lutter contre la pénurie et l'augmentation des prix et devraient au contraire être encouragées.

Par ailleurs, les député·e·s d'EàG et du PS estiment que la justification avancée par le Conseil d'Etat afin de ne pas renouveler le bail du 154, route de Malagnou, relève du prétexte. En annonçant vouloir mettre cet espace à disposition de l'Hospice général pour qu'il puisse y loger des migrant·e·s, l'Etat met en concurrence personnes en formation et migrant·e·s, instrumentalisant la situation d'une population précaire. L'argument est d'autant moins sérieux que les caractéristiques du bien immobilier en question ne correspondent absolument pas aux types de structures recherchées par l'Hospice général afin de loger des migrant·e·s. D'autres biens immobiliers inoccupés, propriété de l'Etat, tel le 28C, rte de Meyrin par exemple, semblent plus adaptés aux besoins de l'Hospice général. Plutôt que de renvoyer dos à dos deux populations précaires, l'Etat devrait s'appliquer à trouver des solutions convenables pour chacune d'entre elles, tenant compte de leurs besoins respectifs.

Enfin, en choisissant de ne pas renouveler le contrat de bail de ce lieu, le Conseil d'Etat manifeste également peu de considération pour l'originalité des différents projets et activités développés par ses locataires. Plus qu'un simple logement, cette maison est également un lieu de partage et d'échange de connaissances, à travers divers ateliers et activités, gratuitement ouverts aux habitantes du canton. Les députéses d'EàG et du PS estiment que le sort réservé aux locataires du 154, route de Malagnou, reflète une certaine volonté du Conseil d'Etat, visible dans d'autres domaines, visant à réduire les espaces de liberté et à augmenter le contrôle sur les lieux alternatifs. Cette logique liberticide de destruction des initiatives de réappropriation citoyenne est inacceptable. Expulser les locataires de Malagnou c'est, une nouvelle fois, casser un espace alternatif, un lieu d'organisation sociale, politique et culturelle pour la jeunesse.

En espérant que les motifs évoqués dans la présente contribueront à vous convaincre de la nécessité de revenir sur cette décision d'expulsion, veuillez agréer, Madame et Messieurs les Conseillers·ère d'Etat, Mesdames et Messieurs les Député·e·s, nous salutations les plus respectueuses.

Pierre Vanek

Chef du groupe EàG

Romain de Sainte Marie Chef du groupe PS

Jocelyne Haller Députée EàG Caroline Marti Députée PS